

CHÂTEAU DE LA ROCHE-GUYON HISTOIRE ET CRÉATION



Établissement public
de coopération culturelle
1, rue de l'Audience
95780 LA ROCHE-GUYON
01 34 79 74 42
service.accueil
@chateaudelarocheguyon.fr
www.chateaudelarocheguyon.fr

Siret : 289 500 803 00019
Code APE : 9 103 Z



E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE-GUYON

Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial
Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration

Délibération n° 2023 - 08 du 7 avril 2023

Objet : Autorisation donnée à la directrice d'ouvrir une ligne de trésorerie
L'an deux mille vingt-trois, le 7 avril, s'est réuni au Château de La Roche-Guyon, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon dûment convoqué le 31 mars 2023.

Etaient présents :

Membres élus des Collectivités :

Conseillers Départementaux : Patricia José, Présidente, Morgan Touboul, Thomas Vatel

Représentant la Communauté de Communes Vexin Val de Seine : Stefan Richter

Représentant le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Dominique Herpin-Poulenat

Représentants de l'Etat : Préfecture du Val d'Oise : Laetitia Cesari-Giordani

Maire de la Commune de La Roche-Guyon : Capucine Faivre

Personnalités qualifiées :

Personnalités qualifiées nommées par le Conseil Départemental : Gérard Maury

Personnalité qualifiée nommée par la Communauté de Communes Vexin Val de Seine : Michel Chialvo

Personnalité qualifiée nommée par l'Etat : Jean-Baptiste Bellon

Personnalité qualifiée nommée par la commune de La Roche-Guyon : Francis Kohn

Représentants du personnel : Sophie Fournial, Olivier Lopes, titulaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Membres élus des Collectivités :

Conseillers Départementaux : Julien Bachard

Représentants de l'Etat : DRAC : Laurent Roturier

Personnalités qualifiées :

Personnalité qualifiée nommée par le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Marie-Agnès Lanthier

Personnalité qualifiée nommée par le Conseil Départemental : Cédric Lemagnent

Absents excusés :

Membres élus des Collectivités :

Conseillers Départementaux : Edwina Etoire-Manika, Déborah Israel

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 13

Nombre de votants : 17

Etaient également présents :

- Magalie Bouchet, Directrice de la Culture du Conseil départemental du Val d'Oise

- Emmanuelle Molina, Directrice adjointe de la Culture et Cheffe du service Coordination administrative et budgétaire du Conseil départemental du Val d'Oise

- Coralie Navaro, Responsable Gestion administrative, Service Coordination administrative et budgétaire de la Direction de la Culture du Conseil départemental du Val d'Oise

- Claire Perrin-Ernoult, Chargée de Mission Territoire Ouest, Direction de la Culture du Conseil départemental du Val d'Oise

- Marie-Laure Atger, Directrice de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon

- Kevin Le Vouch, Administrateur de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon

- Marie-Christine Dodier, Assistante de Direction de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon

(pour la prise de notes)



CONSIDERANT,

- Que l'établissement dispose actuellement d'une ligne de trésorerie de 450.000€,
- Que les difficultés de trésorerie sont structurelles, notamment liées à l'avance des dépenses d'investissement.
- Que les factures de l'opération de travaux de la restauration de la Terrasse des Chapelles seront réglées presque intégralement sur l'exercice 2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

VU la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle

VU le décret n°2007-788 du 10 mai 2007 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant le code général des collectivités territoriales

VU les statuts de l'E.P.C.C.,

Après en avoir délibéré, charge la directrice de négocier une ligne de trésorerie avec un établissement bancaire et l'autorise à signer au meilleur taux un nouveau contrat d'ouverture de ligne de trésorerie pour un montant maximum de 450.000€.

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Votes pour : 17

Pour extrait conforme au registre des délibérations
La Présidente de l'E.P.C.C.
Patricia José

